

INFORMATIONS PRATIQUES

-> Retrouvez tous les documents utiles sur le site www.ufolepyonne.org.



Affiligue

- 📄 [Plaquette affilié](#)
- 📄 [Tuto renouveler l'affiliation de mon association](#)
- 📄 [Tuto envoi des identifiants à vos adhérents](#)
- 📄 [Tuto mettre des actualités dans l'espace adhérent](#)

Page rédigée par Ufolep 89
Dernière mise à jour le 23 Juin 2021



AFFILIGUE

WWW.AFFILIGUE.ORG

-> Faites votre réaffiliation et vos renouvellements de licences en ligne

La saison 2023/2024 est dématérialisée. Retrouvez vos demande d'affiliation et vos demandes de licences sur votre espace association sur Affiligue.

DOCUMENTS D'AFFILIATION VIERGES

DISPONIBLES EN LIGNE SUR LE SITE WWW.UFOLEPYONNE.ORG

-> Onglet "DOCUMENTS"

TOUS LES DOCUMENTS

AFFILIATION / LICENCES
WEBAFFILIGUE
ASSURANCES
MANIFS SUR VOIE PUBLIQUE
MANIFS SPORTS MECA



CLIQUEZ ICI POUR AFFILIER MON ASSOCIATION VIA LE WEBAFFILIGUE

DOCUMENTS D'AFFILIATION 2023/2024 POUR LES ASSOCIATIONS

- 📄 [1. Infos saison 2023/2024](#)
- 📄 [2. Bulletin vierge de demande de licence](#)
- 📄 [3. Demande vierge d'affiliation de l'association](#)
- 📄 [4. Demande d'affiliation structure non associative vierge](#)
- 📄 [5. Liste des activités UFOLEP](#)
- 📄 [6. Certificat médical vierge](#)
- 📄 [7. Questionnaire de santé adulte](#)
- 📄 [7.1. Questionnaire de santé mineur](#)
- 📄 [8. Tarifs 2023/2024](#)
- 📄 [8.1 Tarifs sans assurance 2023/2024](#)
- 📄 [Document de mutation](#)
- 📄 [Fiche diagnostic](#)
- 📄 [Guide pour remplir la fiche diagnostic](#)

Page rédigée par Ufolep 89
Dernière mise à jour le 15 Juin 2021

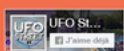
ASSURANCES

DISPONIBLES EN LIGNE SUR LE SITE WWW.UFOLEPYONNE.ORG

-> Onglet "DOCUMENTS"

TOUS LES DOCUMENTS

AFFILIATION / LICENCES
AFFILIGUE
ASSURANCES
MANIFS SUR VOIE PUBLIQUE
MANIFS SPORTS MECA



Assurances

- 📄 [Bordereau ACT \(Activité Cycliste Temporaire\)](#)
- 📄 [Bordereau Assurance Matériel des Licenciés Ufolep](#)
- 📄 [Bordereau CIP Licenciés \(Complémentaire Individuelle de Personne\)](#)
- 📄 [Bordereau Déclaration de Sinistre](#)
- 📄 [Bordereau RAT \(Activités Associatives Temporaires\)](#)
- 📄 [Bordereau Tout risque mobilier matériel annuel](#)
- 📄 [Bordereau Tout risque mobilier matériel temporaire](#)
- 📄 [Fiche Diagnostic APAC](#)
- 📄 [Guide fiche diagnostic en ligne](#)
- 📄 [Information association MAA](#)
- 📄 [Information licencié individuelle accident](#)
- 📄 [Tarifs ACT](#)
- 📄 [Triptyque assistance](#)

Page rédigée par Ufolep 89
Dernière mise à jour le 22 Juin 2021



INFORMATIONS PRATIQUES

AFFILIATION via AFFILIGUE

- Connectez-vous à votre espace association : vérifier, modifier et compléter toutes les rubriques concernant l'association.
- Signez votre demande d'affiliation avec la signature électronique.
- La demande de renouvellement d'affiliation est validée dans la seconde qui suit et vous pouvez commencer la saisie et le renouvellement des licences

RÈGLES D'AFFILIATION

QUELQUES RAPPELS

AFFILIATION via le dossier papier

- Si vous souhaitez la version papier, il faut nous la demander.
- Sur le document de demande d'affiliation pré-rempli : vérifier, modifier et compléter toutes les rubriques concernant l'association.
- DATER et SIGNER avant de le transmettre au Comité UFOLEP par mail ou par courrier

RENOUVELLEMENT DES LICENCES

- Le licencié doit fournir sa demande de licence SIGNÉE PAR SES SOINS à son association en format papier ou via son espace affiligue-adhérent, accompagnée d'un CERTIFICAT MEDICAL VALIDE si nécessaire ou il atteste avoir rempli le QUESTIONNAIRE DE SANTÉ.
- L'association transmet ensuite la demande de licence au comité avec le certificat médical, sauf si l'association conserve ceux-ci, via Affiligue, par mail ou par courrier.



Les licences seront données si toutes les factures de l'année passée sont réglées.
Les licences ne seront données qu'après réception du règlement de la facture.

OPÉRATION MARRAINAGE

Vous connaissez une association sportive qui pourrait s'affilier à l'UFOLEP ?
Marrainez-la, on vous rembourse une partie de votre affiliation UFOLEP !



Le principe est simple : votre association affiliée à l'UFOLEP marraine une **nouvelle association**, avec une prise en charge de 50 € pour l'association marraine et 50€ pour l'association marrainée !

Pour cela, indiquez nous le nom de l'association que vous marrainez, nous ferons le lien avec elle lors de son affiliation.

INFORMATIONS PRATIQUES

PASS'SPORT

Le **Pass'Sport** est une aide à la pratique sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive. Le Pass'Sport est une mesure pouvoir d'achat destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus éloignés de la pratique sportive, en raison d'un handicap ou pour des raisons financières, un accès facilité à une pratique sportive pérenne dans le temps en bénéficiant d'un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.



Le dispositif du « Pass'Sport » peut être utilisé pour toute adhésion ou prise de licence, jusqu'au 31 décembre 2022, auprès des associations sportives.

Sur présentation du code, votre structure a consenti une déduction immédiate de 50€ sur l'inscription que vous devez vous faire rembourser le plus rapidement possible via votre espace sur Le Compte Asso.

Pour cela, connectez vous au Compte Asso (si vous n'avez pas encore de compte, vous pouvez le créer en 10 minutes environ), cliquez sur « demander les remboursements Pass'Sport » puis saisissez les codes individuels un à un au fil de l'eau.

Toutes les informations sur www.pass.sports.gouv.fr

L'Ufolep poursuit au quotidien l'accompagnement de ses associations. Pour vous aider dans votre développement, vous aider à fidéliser vos adhérents et en accueillir de nouveaux, nous vous proposons un nouveau service de personnalisation et d'édition de supports de communication.

COMMUNICATION

Utilisez l'**outil de création UFOLEP** : <https://creation.ufolep.org/>

Ouverture du bureau d'affiliation/licences

Nathalie est présente du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Merci de noter que le service est fermé le vendredi toute la journée, vous pourrez déposer vos dossiers mais ils ne seront traités qu'à partir du lundi suivant.